



**Bonjour à toutes et à tous,**

**Nous tenions à remercier tous ceux qui étaient présents pour cette troisième édition de votre #JournéeDuCSE. C'était un réel plaisir d'échanger avec vous tout au long de cette journée. Nous espérons avoir répondu à vos attentes.**

**Comme convenu, vous trouverez dans les feuilles attachées les réponses aux différentes questions, posées à nos intervenants, durant toute cette journée.**

**(Chacune des questions sont regroupées par webinar et par thème).**

**Pour toutes autres questions, on se donne RDV sur nos réseaux sociaux  
@LaJournéeduCSE**

**#JDCSE**  
**LA COMMUNAUTÉ DES ÉLUS CSE**  
par  clubemployés

QUESTIONS	RÉPONSES
quid lors de l'état d'urgence, lorsque le salarié ne peut télétravailler car il a des enfants non scolarisés et turbulent rendant le télétravail impossible, l'employeur peut-il refuser l'arrêt pour garde d'enfant ?	Depuis le 1er septembre 2020, un enfant malade permet à un parent d'être placé en activité partielle.
Télétravail et garde de jeune enfant (-10 ans), c'est assez impossible, comment faire respecter cette règle ?	Si l'enfant est malade les salariés du privé seront placés en situation d'activité partielle et non en télétravail. L'indemnisation pourra bénéficier à un seul parent par foyer, sur présentation d'un justificatif attestant soit de la fermeture de la classe, soit de la situation de cas-contact de l'enfant.
Le salarié peut-il exercer son droit de retrait si le ou les collègues portent toujours le même masque en tissu tous les jours ? L'employeur peut-il exiger de changer de masques ?	Ce n'est pas une situation suffisante pour exercer son droit de retrait. Il faut dans un premier temps avertir son employeur. Il est conseillé à l'employeur de fournir un masque.
L'employeur doit-il autoriser le télétravail pour tous les salariés ayant la possibilité de travailler à domicile ?	Non ce n'est pas obligatoirement, mais fortement recommandé.
Au vu des files d'attente à rallonge pour effectuer un test PCR, l'entreprise a-t-elle le droit de faire venir des membres d'un laboratoire en entreprise pour faire effectuer les tests PCR sur la base du volontariat des salariés ? Si oui et si le CSE demande à l'entreprise de mettre en place ce dépistage en entreprise, l'entreprise peut-elle refuser ?	À ce jour, cette possibilité n'est prévue par aucun texte.
Y a-t-il obligation pour l'employeur de citer le nom du salarié concerné par LA COVID testée positif et/ou symptomatique ? afin de bien informer et protéger les autres salariés, ayant été en contact avec celui-ci ?	Non il n'y a pas d'obligation.
Existe-t-il un texte officiel pour l'isolement et test à faire pour les salariés ayant un cas de LA COVID testée positif et/ou symptomatique ? afin de bien informer et protéger les autres salariés, ayant été en contact avec celui-ci ?	Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19.
Dans le protocole sanitaire national, les masques doivent répondre aux spécifications de la norme AFNOR S76-001. Certains salariés mettent leurs propres masques en tissu. Comment savoir si ces masques correspondent aux normes ? L'employeur peut-il imposer aux salariés de mettre uniquement les masques qui sont à leur disposition dans les locaux de l'entreprise ?	Si les masques ne correspondent pas aux normes et que l'employeur met à disposition des masques à ses salariés, il peut leur imposer de porter ceux mis à disposition ou leur demander de présenter la certification du leur.
Si deux collègues qui travaillent dans le même bureau souhaitent ne pas porter le masque, est-il possible de l'accepter par l'employeur et sous quel condition ??	Non ce n'est pas possible.
Mon entreprise souhaite rouvrir les salles de réunion. Quel est le protocole à suivre et quel est le rôle du CSE dans ce cas ? Merci.	Une fois déterminé le nombre maximum de salariés présents dans le local, prévoir un indicateur à l'entrée qui permet de connaître ce nombre avant d'entrer et un dispositif équivalent permettant de connaître le nombre de sorties surtout si l'entrée est distante de la sortie. ☑ Portes ouvertes si possible pour éviter les contacts des mains avec les surfaces (poignées, etc.). Le CSE s'assure du respect des règles de santé et de sécurité pour les salariés.
Un employé peut-il demander à être placé en télétravail le temps d'avoir les résultats de son test ou celui de son enfant ?? sinon, doit-il être mis en arrêt maladie ??	Il peut l'être si l'employeur l'accepte. Cela dépend s'il est cas contact ou non.
Pour un salarié ayant une pathologie hépatique. Est-il possible de demander à travailler en télétravail ?	les patients avec des antécédents cardiovasculaires, les diabétiques, les insuffisants rénaux, les malades du cancer ou encore les personnes atteintes d'une pathologie chronique respiratoire (comme de l'asthme sévère ou la mucoviscidose) sont également désignés.
Une note de service liée au COVID 19 doit-elle être adressée aussi à la DIRECCTE ?	Non, cela n'est pas obligatoire.
Si un salarié responsable a des symptômes du covid. Peut-il refuser de faire le test et quel est le recours pour les autres salariés.	Le décret n° 2020-1098 du 29 août 2020 prévoit la liste des pathologies permettant de bénéficier de l'activité partielle lorsque le télétravail est impossible.

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Bonjour, j'ai un collègue immunosuppresseur, maladie de crohn, l'entreprise doit-elle lui fournir des masques</p>	<p>Le décret n°2020-1098 prévoit que peuvent bénéficier de l'activité partielle lorsque le télétravail est impossible les personnes atteintes d'une immunodépression congénitale ou acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;</li> <li>- infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 &lt; 200/mm<sup>3</sup> ;</li> <li>- consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;</li> <li>- liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;</li> </ul>
<p>Comment peut-on gérer les difficultés financières de certains salariés mis en chômage partiel? Quel est le rôle du CSE dans ce cas précis</p>	<p>Le CSE peut aider financièrement certains salariés en position de fragilité dans le cadre de ses missions sociales et culturelles en visant l'amélioration de vie des salariés. Les membres du CSE peuvent donc, lors d'une réunion, voter l'attribution d'une certaine somme à un salarié. Attention, l'aide, pour ne pas être imposée et soumise à charges sociales doit être individuelle, mesurée et limitée aux vues de circonstances particulières subie par le salarié et non renouvelable.</p>
<p>Si l'activité partielle de droit commun est mis en place pour aider la société, (avec concessions des salariés notamment sur leurs salaires) sera-t-il interdit de licencier ?</p>	<p>Non ce n'est pas le cas, sauf si l'employeur s'y engage</p>
<p>L'entreprise peut-elle organiser une formation en présentiel dans ses locaux? Merci</p>	<p>Cela est possible si les gestes barrière sont respectés</p>
<p>En télétravail, le salarié peut-il avoir un dédommagement pour les frais de repas ?</p>	<p>Si les salariés en présentiel bénéficient de titres restaurants, cela doit aussi être le cas des télétravailleurs</p>
<p>Bonjour, Une entreprise ayant bénéficié du télétravail a-t-elle le droit de licencier ?</p>	<p>Oui, en effet, cela est possible.</p>
<p>La note de service sur le covid est-elle obligatoire?</p>	<p>Oui, en effet.</p>
<p>Les membres du bureau notre association ont voté contre le télétravail que faire ?</p>	<p>Le télétravail n'est pas obligatoirement mis en place. Le CSE peut essayer de négocier avec l'employeur</p>
<p>Une note de service liée au COVID 19 doit-elle être adressée aussi à la DIRECCTE ?</p>	<p>Non, ce n'est pas obligatoire.</p>
<p>Que faire lorsqu'un employeur refuse de mettre en place du télétravail et de rotation des équipes sous couvert d'impossibilité alors que c'est possible..</p>	<p>Le télétravail n'est pas obligatoirement mis en place. Le CSE peut essayer de négocier avec l'employeur</p>
<p>Comment peut-on gérer le télétravail et les règles RGPD ?</p>	<p>C'est la raison pour laquelle il est important d'encadrer le télétravail dans un accord ou une charte,</p>
<p>Concernant le télétravail, peut-on avoir des infos sur les possibilités de remboursements et le matériel à fournir</p>	<p>Les dispositions légales sur le télétravail ne l'imposent plus, mais cette prise en charge ressort clairement de la jurisprudence de la Cour de cassation. "Les frais qu'un salarié justifie avoir exposés pour les besoins de son activité professionnelle et dans l'intérêt de l'employeur, doivent lui être remboursés sans qu'ils puissent être imputés sur la rémunération qui lui est due, à moins qu'il n'ait été contractuellement prévu qu'il en conserverait la charge moyennant le versement d'une somme fixée à l'avance de manière forfaitaire" (arrêt du 25 mars 2010).</p>
<p>Que faire si l'employeur refuse le télétravail ?</p>	<p>Le télétravail n'est pas obligatoirement mis en place. Le CSE peut essayer de négocier avec l'employeur</p>
<p>Peut-on demander à la direction de refaire les réunions CSE en présentielle? A-t-il le droit de refuser?</p>	<p>Oui cela est possible et même plus, puisque le décret permettant de faire toutes les réunions CSE à distance pendant l'état d'urgence n'a plus lieu d'être. On revient au droit courant, à savoir, maximum 3 réunions en visioconférences par année, sauf accord</p>

QUESTIONS	RÉPONSES
Nous n'avons pas encore mis en place notre CSE, entreprise <20 salariés. Pour ce faire les élections demande à ce que nous soyons au complet, seulement, depuis le confinement certains salariés (car très vulnérables) sont en télétravail comment devons nous y prendre ?	Les élections peuvent se tenir à distance, grâce au vote électronique. Nous proposons un pack comprenant le vote électronique pour les organiser. Pour plus d'informations, allez voir notre site Internet: <a href="https://www.baudet-avocats.fr/pack-cse">https://www.baudet-avocats.fr/pack-cse</a>
Que faire dans le cas de 3 salariés confirmés Covid-19 dans l'espace de 3 jours ?	Il faut isoler les salariés malades et les cas contacts
Qu'en est-il des événements où l'on mange ou boit ? à la cantine ? à un séminaire ? un apéro ?	Il faut respect des gestes barrières et application de normes d'hygiène strictes
L'employeur doit il autoriser le télétravail pour tous les salariés ayant la possibilité de travailler à domicile?	Ce n'est pas obligatoire mais fortement recommandé
Mon entreprise souhaite rouvrir les salles de réunion. Quel est le protocole à suivre et quel est le rôle du CSE dans ce cas? Merci.	Une fois déterminé le nombre maximum de salariés présents dans le local, prévoir un indicateur à l'entrée qui permet de connaître ce nombre avant d'entrer et un dispositif équivalent permettant de connaître le nombre de sorties surtout si l'entrée est distante de la sortie. ☑ Portes ouvertes si possible pour éviter les contacts des mains avec les surfaces (poignées, etc.)
Que faire si un employé est positif pour l'ensemble de l'équipe et pour l'organisation de travail	Il faut l'isoler. Si certains de ses collègues sont des cas contact (plus de 15 minutes sans masque ou protection dans un lieu fermé) ils doivent également être isolé pendant 7 jours
L'entreprise a-t-elle le droit de faire venir des membres d'un laboratoire en entreprise pour faire effectuer les tests PCR? Si oui et si le CSE demande à l'entreprise de mettre en place ce dépistage en entreprise, l'entreprise peut-elle refuser?	Ce n'est pas prévu à ce jour.
Les règles pour une petite salle de sport en entreprise.	Proscrire le matériel collectif, mettre à disposition du gel, application des gestes barrières, limiter le nombre de participants
Quel est le rôle d'un référent Covid ? Doit-il être SST ?	Il s'assure de la mise en œuvre des mesures définies et de l'information des salariés.
Bonjour, en tant que CSE nous organisons des cours de sport dans un salle dans l'immeuble de l'entreprise. Quelles responsabilités avons nous si une personne est atteinte du covid et transmet le virus lors de ces cours (sans masque car activité physique)?	Pas de responsabilité si tout est mis en oeuvre pour assurer la sécurité des salariés
Peut il y avoir des sanctions pour un employé qui ne respecte pas les mesures de sécurité mise en place ? (Met pas ou mal son masque par ex) ?	Oui, après lui avoir demandé de respecter les gestes barrières à plusieurs reprises, on peut le mettre en demeure puis lui délivrer une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute si refus réitérés
Que faire si un employé refuse de porter le masque malgré les rappels de l'employeur ?	Mise en demeure puis sanction disciplinaire (avertissement dans un premier temps)
Est-il possible pour un employeur de sortir un salarié du chômage partiel une journée puis de le remettre le lendemain au chômage partiel ? Si oui est-il aussi possible de sortir un salarié pendant 3 mois, le temps d'une mission par exemple et de le remettre ensuite au chômage partiel ?	Pour moduler l'activité partielle par salarié, il faut un accord signé avec le CSE
Bonjour, quelles sont les nouvelles obligations de l'employeur concernant le télétravail (salariés vulnérables ou non) ? Merci	Le télétravail n'est pas obligatoire mais reste vivement recommandé. Le décret n°2020-1098 établit une liste de salariés vulnérables pour lesquels le télétravail est recommandé.
A part le secteur de la restauration sait on quelles sont les autres secteurs d'activité qui pourrons bénéficier de l'activité partielle à partir du 1er novembre ?	Le Décret du 10 septembre 2020 a modifié la liste des secteurs d'activité concernés. La liste est longue, vous les retrouverez à l'annexe 1 du Décret n° 2020-810 du 29 juin 2020 et à l'annexe 2 lorsqu'ils ont subi une diminution de chiffre d'affaires d'au moins 80 % durant la période comprise entre le 15 mars et le 15 mai 2020.



**Merci encore pour votre participation !  
On se retrouve bientôt pour une nouvelle #JournéeDuCSE**

**En attendant, pour ne rien louper des actualités CSE  
rendez-vous sur nos différents réseaux sociaux.**



@LaJournéeDuCSE



@La Communauté des élus CSE